



©Antea Group



EAU

Alimentation en eau potable, assainissement et développement

Les pays en développement, sont confrontés aux difficultés d'un environnement naturel et socio-économique difficile, dans lequel l'alimentation en eau potable relève du combat quotidien.

Dans ce contexte, la pérennité du service de l'eau passe par une approche sociale et des ajustements institutionnels concernant le rôle de l'État, des collectivités locales et du secteur privé. D'autre part, le développement de l'assainissement (latrines, puits, gestion des déchets), associé à la formation et la responsabilisation des utilisateurs finaux est un complément indispensable à la satisfaction des besoins en eau que les projets doivent systématiquement prendre en compte.

Vos besoins

- Confier des missions, ou être conseillé, par des experts ayant une parfaite connaissance des techniques, des territoires et de leurs coutumes.
- Implanter, définir et dimensionner des infrastructures adaptées aux besoins et à l'environnement humain et géographique.
- Développer des modes de gestion des systèmes d'alimentation en eau potable durables et adaptés au contexte rural de la gestion communale et/ou communautaire.
- Construire des équipements collectifs d'assainissement de base et mettre en place des modes de gestion adaptés.
- Promouvoir le développement de l'assainissement privé au sein des habitations.

Notre savoir-faire

- Rechercher, évaluer, exploiter et valoriser les ressources en eau.
- Concevoir et mettre en œuvre des ouvrages d'assainissement, des moyens de mobilisation, d'adduction, de traitement et de distribution de l'eau.
- Assurer l'ingénierie d'accompagnement social, économique et technique : création et formation de structures locales de gestion / exploitation et contractualisation des relations entre les acteurs.
- Apporter un appui institutionnel et conseiller pour la consolidation des politiques nationales en matière d'alimentation en eau potable et assainissement, ainsi que leur mise en œuvre (assistance technique auprès des collectivités locales, maîtres d'ouvrage et structures déconcentrées des administrations en charge du secteur).